

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/04/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/04/2026

OBJET :**Commission des Concessions - Désignation des membres****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors de l'élection du 22 mars 2026, il doit être procédé à l'élection des membres de la Commission des Concessions.

Un contrat de concession est un contrat administratif qui permet à une personne publique de confier à une autre personne publique ou privée la gestion de travaux ou d'un service pour une durée limitée.

Il convient de procéder à l'élection de ses membres dans les conditions précisées à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales c'est-à-dire :

- les candidatures prennent la forme d'une liste conformément aux articles D.1411-5 et L.2121-21 du C.G.C.T.
- la Commission des Concessions comprend lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de 3500 habitants, outre l'autorité habilitée à signer la convention de concessions de service public ou son représentant, président de droit, cinq membres de l'assemblée délibérante élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de cinq suppléants ;

Outre ces membres qui ont voix délibérative, le Maire peut inviter avec voix consultative tout agent compétent de la collectivité, toute personnalité compétente et également le comptable public ou un représentant des services de l'état dans le domaine de la concurrence et de la répression des fraudes.

La Commission des Concessions intervient à deux reprises lors de la procédure de passation d'un contrat de concession : une première fois lors de la phase d'examen des candidatures et une seconde fois lors de la phase d'examen des offres.

A l'issue de la seconde phase, la commission rend un avis détaillé sur chacune des offres.

Elle intervient également à titre consultatif lors de la passation des modifications entraînant une augmentation du montant global de la concession initiale supérieure à 5%.

Décision :

- Vu les articles L1411-5, L1411-6 ainsi que L1414-1 et suivants du C.G.C.T. ;

Il est proposé :

Article unique : de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission des Concessions.

M. le Maire propose les membres suivants :

Membres titulaires : M. Vincent MEDILI
M. Olivier PAUCHON
Mme Rolande LESBROS
M. Joël REYNIER

Membres suppléants : M. Dorian DEININGER
M. Georges MUNOZ
Mme Céline ZARB
M. Jérôme MAZET

M. Elie CORDIER propose M. Jean-Pierre BRIARD en tant que membre titulaire et Mme Claudie BOYER en tant que membre suppléant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Les membres de la Commission des Concessions sont donc les suivants :

Membres titulaires :
M. Vincent MEDILI
M. Olivier PAUCHON
Mme Rolande LESBROS
M. Joël REYNIER
M. Jean-Pierre BRIARD

Membres suppléants :
M. Dorian DEININGER
M. Georges MUNOZ
Mme Céline ZARB
M. Jérôme MAZET
Mme Claudie BOYER

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026
Affiché ou publié le : 20 AVR 2026